

L'autonomie sociale et individuelle d'après Castoriadis

3e séance : l'autonomie contre l'aliénation

1. Il est constitutif de l'action de se situer sur un sol, d'avoir affaire à et se débattre avec des choses qu'elle n'a pas voulues et qui sont là. S'il n'en était pas ainsi, ce ne serait pas d'action qu'on parlerait mais de création absolue dans le néant — et qui serait certes néant, comme l'est le monde par rapport au Dieu judéo-chrétien. L'aliénation se trouve dans la différence entre conditionner et déterminer. Il y a aliénation, au sens le plus général, lorsque les résultats de l'action passée non plus seulement *conditionnent*, mais *dominent* l'action présente, y compris, dans le sens de Marx, que les « forces objectives » créées par l'homme « échappent à son contrôle ». Un état est possible où celles-ci *restent* sous son contrôle : ce qui est loin de signifier que les créations peuvent être instantanément annihilées par pure décision, mais signifie simplement que la signification du donné est récupérée de façon continue, qu'une reprise perpétuelle du donné (tenant compte de ses lourdeurs, de sa résistance, de ses « lois propres », etc.) est constamment possible. Cet état n'a rien de mythique. C'est celui qui est constamment réalisé dans toute œuvre de création. Lorsque Bach écrit une *Passion*, il ne fait rien d'autre. La liberté de création ne consiste pas à se placer dans une situation de liberté abstraite totale par rapport aux moyens et aux formes (liberté imaginaire et fantasmatique) de la musique — elle ne consiste donc pas à faire ce qui serait en fait *sortir* de la musique et à considérer toute musique et même toute expression comme radicalement contingente : elle consiste à dominer les moyens effectivement disponibles (et à en créer éventuellement d'autres) pour leur faire servir son intention, pour en faire l'expression adéquate d'un contenu — contenu qui *est vécu comme* vérité absolue. » (*Histoire et création*, p. 105).

2. J'entends par politique l'activité collective, réfléchie et lucide, qui surgit à partir du moment où est posée la question de la validité de droit des institutions. Est-ce que nos lois sont justes ? Est-ce que notre Constitution est juste ? Est-elle bonne ? Mais bonne par rapport à quoi ? Juste par rapport à quoi ? C'est précisément par ces interrogations interminables que se constitue l'objet de la véritable politique, laquelle donc présuppose la mise en question des institutions existantes — fût-ce pour les reconformer en tout ou en partie. (*La montée de l'insignifiance*, p. 143-144).

3. Si nous affirmons la tendance de la société contemporaine vers l'autonomie, si nous voulons travailler à sa réalisation, c'est que nous affirmons l'autonomie comme mode d'être de l'homme, que nous la valorisons, nous y reconnaissons notre aspiration essentielle et une aspiration qui dépasse les singularités de notre constitution personnelle, la seule qui soit publiquement défendable dans la lucidité et la cohérence. [...] Nous pensons que la visée de l'autonomie tend inéluctablement à émerger là où il y a homme et histoire, que, au même titre que la conscience, la visée d'autonomie c'est le destin de l'homme, que, présente, dès l'origine, elle constitue l'histoire plutôt qu'elle n'est constituée par elle. (*L'Institution imaginaire de la société*, p. 148-149).

4. (Une société autonome) affirmera que l'autonomie sociale « vaut ». Certes, elle pourra justifier en aval son existence par ses œuvres, parmi lesquelles le type anthropologique d'individu autonome qu'elle créera. Mais l'évaluation positive de ces œuvres dépendra encore de ses critères, plus généralement de significations imaginaires sociales, qu'elle aura elle-même institués. Cela pour rappeler qu'à la fin des fins aucune sorte de société ne peut trouver sa justification en dehors d'elle-même. On ne peut pas sortir du cercle. (*Figures du pensable. Les carrefours du labyrinthe V*, p. 82).